

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET INTÉGRATION ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE : LE RÔLE DES ORGANISATIONS RÉGIONALES

JEAN-CHRISTOPHE BOUNGOU BAZIKA *

L'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest sont confrontées à trois dilemmes. Sécurité alimentaire ou souveraineté alimentaire ? Production agricole locale ou biens importés ? Marchés régionaux ou marché alimentaire mondial ? Ces questions cristallisent les contradictions dans lesquelles sont plongées les politiques agricoles en Afrique. Les organisations d'intégration régionale souffrent d'une faiblesse du commerce de biens alimentaires intra-régional malgré la complémentarité potentielle des pays qui les constituent.

La sécurité alimentaire est devenue une des préoccupations majeures de l'humanité d'autant plus que la lutte contre la pauvreté et la faim est un des objectifs du millénaire pour le développement. La faim demeure un grand problème pour l'humanité, en particulier pour le continent africain. Mais la question qui se pose est celle de savoir si la sécurité alimentaire peut se réaliser dans un contexte de dépendance alimentaire. D'où l'émergence d'un nouveau concept, celui de souveraineté alimentaire. On entend par souveraineté alimentaire la capacité d'un pays à nourrir sa population en s'appuyant sur sa production agricole. Ainsi, il est en mesure de faire face aux pressions relatives à l'arme alimentaire détenues par quelques grandes puissances comme les États-Unis, l'Union européenne, etc. Ces puissances sont les principaux fournisseurs de biens alimentaires dans le monde.

* CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE SUR LES ANALYSES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES (CERAPE), cerape_congo@yahoo.fr

Le dilemme aujourd'hui pour l'Afrique est à trois niveaux : sécurité alimentaire ou souveraineté alimentaire ? Production agricole locale ou biens importés ? Marchés régionaux ou marché alimentaire mondial ? Ces trois questions sont autant de voies traduisant les contradictions dans lesquelles sont plongées les politiques agricoles en Afrique et le désarroi que traverse le secteur agricole en Afrique.

L'objectif de cette communication est d'apprécier la situation alimentaire des pays africains, de voir quelles sont les stratégies mises en œuvre pour atteindre la souveraineté alimentaire en réduisant les importations et quelles sont les contraintes qui se manifestent dans cette voie. Il s'agira surtout d'analyser les stratégies élaborées à l'échelle régionale en prenant comme exemple deux espaces régionaux qui sont la CEMAC en Afrique centrale et la CEDEAO en Afrique de l'Ouest.

La communication aborde dans un premier point la situation alimentaire des pays de la CEMAC et de la CEDEAO pour apprécier la manière dont se pose le problème de la souveraineté alimentaire. Le deuxième point traite des politiques agricoles communes des organisations régionales et des contraintes auxquelles ces organisations sont confrontées dans la mise en œuvre.

La situation alimentaire dans la CEMAC et la CEDEAO

Elle est en général caractérisée par l'insécurité alimentaire due à une sous-alimentation croissante des ménages à cause du niveau élevé de pauvreté et du déclin du secteur agricole.

La CEMAC

Elle compte six pays avec une population avoisinant 30 millions d'habitants. En Afrique centrale, la pauvreté est un des paradoxes de cette partie de l'Afrique qui pourtant recèle d'importantes ressources naturelles (minerais, bois, pétrole, etc.). Dans la Communauté Économique de l'Afrique Centrale (CEMAC), cinq pays sur six sont producteurs de pétrole. Les taux de pauvreté s'élèvent à 50,1 % au Congo, 60 % au Tchad, 42 % au Cameroun, 46 % au Gabon.

Sur le plan statistique, l'insuffisance des enquêtes ménages rend difficile l'estimation de la demande solvable. Par la confrontation de l'offre agricole et son rythme de croissance avec le taux de croissance démographique et le taux de

couverture des besoins alimentaires, il est possible de vérifier s'il existe des déficits vivriers et par conséquent d'estimer un bilan alimentaire. L'insécurité alimentaire se fait ressentir dans chacun des pays de la zone, les problèmes se posent de manière différenciée, aussi bien d'un pays à un autre que, pour un même pays, d'une catégorie de produits à une autre, ou encore entre les villes et les campagnes [Douya, Hermelin et Ribier, 2006].

La population dans la zone en l'an 2000 s'élevait à près de 30 millions d'habitants. Parmi cette population, 64,4 % sont des ruraux. Selon le PRSA (2002), les six pays de la CEMAC sont caractérisés par une dépendance progressive à l'égard des importations alimentaires, notamment sous la pression de la demande urbaine et de l'insuffisance des disponibilités alimentaires. En effet, on constate que le taux de croissance annuelle de la population, qui va de 2,0 % pour le Gabon à 2,8 % au Cameroun avec une moyenne régionale de 2,7 %, comme le montre le tableau suivant, est supérieur au taux de croissance de l'offre agricole estimée à 2 % en moyenne régionale. Cette situation déjà préoccupante est aggravée par un fort taux d'urbanisation [CEMAC, 2003].

Tableau 1 : Données démographiques

	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée Equat.	Tchad	CEMAC	Sao Tomé
Population totale (millions)	15	3,4	2,8	1,2	0,5	7,6	30,5	0,2
Taux de croissance (%)	2,8	2,5	3,2	2	2,4	2,5	2,7	2
Population rurale (millions)	9,3	2,2	1,5	0,3	0,3	6	19,6	0,1

Sources : Douya et al., 2005

Cet accroissement de la population urbaine comporte deux aspects contradictoires : le principal avantage est le fait que cette population constitue pour les producteurs agricoles un débouché. Son accroissement devrait donc profiter aux ruraux qui doivent accroître la production et satisfaire les besoins des consommateurs urbains et répondre à la pression supplémentaire sur les denrées alimentaires. Par contre, l'urbanisation croissante se fait au détriment de la population rurale qui se voit privée de ses bras les plus solides, l'exode rural étant d'avantage alimenté par les jeunes qui rêvent d'une vie meilleure en ville.

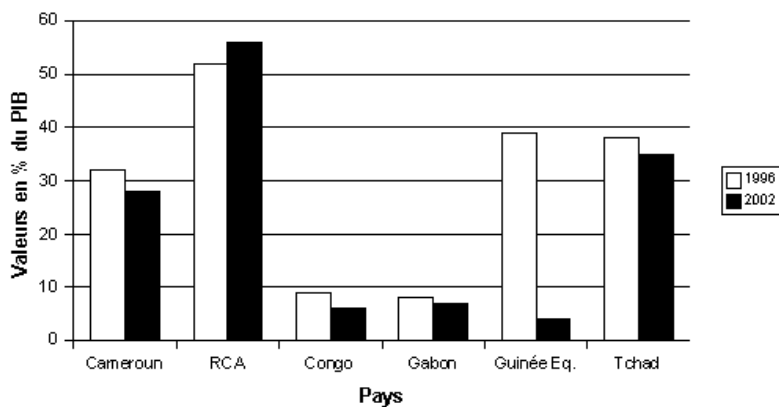
Tableau 2 : Évolution de la part de l'agriculture dans le PIB des pays de la CEMAC

	1996	2002
Cameroun	32,88	28,21
RCA	52,58	54,93
Congo	9,4	6,14
Gabon	7,94	7,42
Guinée Equat.	39,14	4,32
Tchad	38,83	35,09

Dossier

170

Graphique 1 : Évolution de la part de l'agriculture dans le PIB de la CEMAC



De manière générale, la production alimentaire est insuffisante. Pour certains produits tels que les tubercules et les racines qui constituent les aliments de base, les rendements marquent une tendance à la baisse. La faible productivité des cultures et le bas niveau de rendement agricole semblent être les principales causes des mauvaises performances enregistrées.

Le tableau suivant récapitule la production et l'offre moyenne de quelques produits alimentaires dans la zone CEMAC sur une période 11 ans.

Tableau 3 : Offre de quelques produits alimentaires (moyenne 1990-2000 ; en milliers de tonnes)

Produits	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée Equ.	Tchad	CEMAC
Tubercules et racines	236	891	782	411	80	612	3013
Bananes	771	102	46	10	17	0	945
Plantains	1037	74	83	256	0	0	11450
Céréales	1144	120	7	2	0	1514	2823
Fruits	1673	221	189	277	17	109	2487
Légumes	449	69	44	32	0	84	729

Source : CEMAC 2003

Selon l'étude faite par Douya, Hermelin et Ribier [2005], l'offre de biens alimentaires de la CEMAC est insuffisante et ne permet pas de couvrir les besoins alimentaires des populations de la sous-région. Il apparaît des écarts entre les disponibilités et les besoins. Le tableau suivant montre que le Gabon est le seul pays membre de la CEMAC qui a un niveau de disponibilités caloriques conforme et même supérieur à la norme édictée par la FAO de 2400 kcal par jour et par personne. Selon la CEMAC (2003), la moyenne au niveau régional est de 2194 kcal par personne et par jour, soit un déficit de 206 kcal. Ce déficit est aggravé par les nouvelles habitudes de consommation engendrées par l'urbanisation galopante. Dans ces conditions, le recours aux importations alimentaires est la solution pour combler ce déficit, accentuant ainsi la dépendance alimentaire.

Tableau 4 : Offre de quelques produits alimentaires (moyenne 1990-2000 ; en milliers de tonnes)

Produits	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée Equ.	Tchad	Sao Tomé
Disponibilités alimentaires	2190	2000	2170	2540	Nd	2070	2390
Population sous-alimentée (%)	29	41	32	8	Nd	38	13
Déficit alimentaire moyen par personne	-210	-400	-230	140	Nd	-330	-10
Importations agricoles/importations totales	10,60%	13,60%	25,80%	16,00%	14,50%	173%	30,60%

Source : CEMAC 2003

La CEDEAO

L'Afrique de l'Ouest comprend un grand nombre de pays regroupés au sein de la CEDEAO en plus de la Mauritanie. L'ensemble compte 243 millions d'habitants en 2003 et 38 % de la population subsaharienne. On peut donc sur la base de ces données considérer que la CEDEAO constitue un espace important en Afrique qui est appelé à jouer un rôle de premier plan dans le continent. Avec un PIB annuel par habitant de 500 \$ US, contre 1 170 \$ US en moyenne pour les pays en développement (CNUCED), la zone est parmi la plus pauvre du monde. Les pays de l'Afrique de l'Ouest sont majoritairement classés parmi les pays les moins avancés (PMA). Avec 13 pays sur 16, cette région regroupe 40 % des PMA de l'Afrique subsaharienne [Gallezot, 2006].

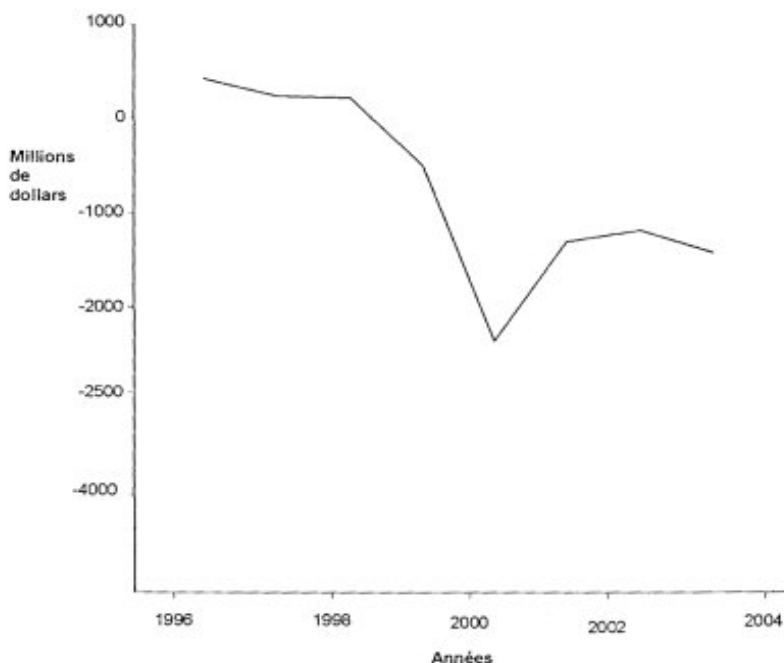
Dans cette région, l'agriculture contribue pour plus de 35 % à la formation brute du capital ; elle procure 15,3 % des recettes d'exportation et emploie plus de 70 % de la population active.

Déficit commercial vivrier et dépendance alimentaire

Les faits montrent une tendance régressive sur le plan alimentaire qui se traduit par l'accentuation de la dépendance alimentaire de cette région. Selon une étude récente [Gallezot, 2006], le déficit alimentaire de la CEDEAO, hors échanges de produits tropicaux, a été multiplié par 3 de 1995 à 2003, passant de 1,6 à 4,4 milliards de \$ (voir graphique). L'excédent agroalimentaire total (produits tropicaux inclus) a fondu entre 1995 et 2000 pour se transformer en déficit de plus de 1 milliard de \$ en 2004.

On peut observer que les principaux déficits en 2004 concernent les céréales avec -1,96 milliard de \$ dont 836 millions de \$ pour le riz blanchi et 649 millions de \$ de froment de blé (semence), les produits laitiers (551 M\$), le sucre (431 M\$), les huiles (314 M\$) pour de nombreux pays de la CEDEAO.

Graphique 2 : Évolution de la balance agricole des pays de la CEDEAO



Les stratégies régionales de développement agricole et l'implication des organisations régionales en Afrique de l'Ouest et du Centre

Pour faire face aux exigences que pose le développement du secteur agricole, les groupements régionaux ont mis en place des politiques agricoles communes.

Les politiques agricoles communes

CEDEAO

Les pays de la CEDEAO ont adopté le 19 janvier 2005 à Accra au Ghana la politique agricole commune appelée ECOWAP. C'est la première fois que les pays de l'Afrique de l'Ouest se dotent d'une politique agricole commune. Celle-ci se place

résolument dans la perspective de la souveraineté alimentaire. Ainsi, l'objectif spécifique n° 1 affirme :

« Assurer la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine ouest-africaine et la qualité sanitaire des produits dans le cadre d'une approche garantissant la souveraineté alimentaire de la région » (ABC Burkina, n° 121).

La vision de la stratégie adoptée s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé, une agriculture productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux. Elle doit être en mesure d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus suffisants aux producteurs. Cette vision se base sur la place prépondérante de l'agriculture dans l'économie régionale ouest-africaine et le rôle d'entraînement que ce secteur peut jouer pour le reste de l'économie.

L'un des défis majeurs que veut relever la politique agricole commune de la CEDEAO est celui de nourrir convenablement une population ouest-africaine de plus en plus nombreuse et fortement urbanisée. La politique agricole opte pour l'accroissement de l'offre régionale pour satisfaire les besoins alimentaires.

Pour relever ce défi, la politique régionale commune se fixe comme objectif de réduire la dépendance vis-à-vis des importations en accordant la priorité aux productions alimentaires ainsi qu'à leurs transformations, par la valorisation et l'exploitation des complémentarités et des avantages comparatifs au sein de la région tout en prenant en compte les spécificités nationales se rattachant au caractère insulaire de certaines zones.

L'un des moyens préconisés pour rendre efficace la politique agricole commune est d'allouer au moins 10 % des budgets d'investissements nationaux au développement du secteur agricole afin d'améliorer la productivité et de réduire l'insécurité alimentaire.

CEMAC

Contrairement aux pays de la CEDEAO qui ont décidé récemment de la mise en œuvre d'une politique agricole commune, les pays de la CEMAC ont eux réalisé bien plus tôt cette entreprise. C'est en 1999, lors de la conférence des chefs d'État tenue à Malabo (Guinée équatoriale), que la stratégie

agricole commune en Afrique centrale a été adoptée. Cette stratégie met l'accent sur la nécessité d'harmoniser et de coordonner les politiques agricoles des pays membres [CEMAC, 2003].

La stratégie agricole commune répond à cinq défis qui sont :

- Améliorer les conditions de vie des producteurs par un accroissement de leurs revenus. Cette amélioration du revenu passe par le renforcement des capacités des hommes et des femmes pauvres en milieu rural, l'appui à la diversification des activités économiques, des réseaux financiers et l'accès à la technologie.

- Accroître la productivité agricole. En effet, compte tenu du rythme élevé de l'urbanisation et de la faiblesse de la production agricole et alimentaire, l'agriculture sera dans l'incapacité de nourrir les villes qui connaissent une véritable explosion démographique. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les industries dans la zone CEMAC sont dans l'incapacité d'absorber une main-d'œuvre urbaine en constante augmentation. Si la FAO estime que d'ici l'an 2010 la production agricole doit s'accroître de 75 % pour satisfaire les besoins mondiaux et résorber la sous-alimentation chronique, ce taux passe à 290 % dans la zone CEMAC [CEMAC, 2003].

- Développer les infrastructures pour faciliter l'accès des marchés. Ces infrastructures sont indispensables si on veut améliorer la compétitivité des productions locales qui sont concurrencés aussi bien sur les marchés intérieurs par les importations que sur les marchés internationaux pour les productions exportées. En effet, l'enclavement de nombreux pays de la CEMAC et le mauvais état des infrastructures provoque un accroissement des coûts de transport qui pénalise la compétitivité.

- Se préparer pour les négociations commerciales de l'OMC sur l'agriculture et les accords de partenariat économique UE-ACP. Dans chacun de ces cas, la CEMAC doit se préparer au mieux non seulement pour parler d'une seule voix dans les négociations mais aussi pour obtenir des mesures d'accompagnement et de compensation avantageuses pour la région CEMAC [CEMAC, 2003]. A noter cependant que tous les pays de la CEMAC ne sont pas membres de l'OMC.

- Augmenter les budgets nationaux alloués au secteur agricole. Alors que l'agriculture est le secteur qui présente en Afrique les meilleures perspectives d'accumulation initiale de capital, de gain de productivité, de croissance et d'effet multiplicateur pour l'ensemble

de l'économie, la dernière décennie est marquée par une réduction des crédits publics qui lui sont alloués. Ce désintérêt des pouvoirs publics à financer l'agriculture s'est traduit dans la zone CEMAC par une baisse considérable des performances agricoles.

La CEMAC dispose cependant de potentialités en hommes qui ne demandent qu'à être mises en valeur. En effet, en dehors du Nord-Cameroun et du Tchad, qui connaissent parfois des problèmes sérieux, la zone jouit de conditions naturelles très favorables à l'agriculture. Ainsi, les terres arables ne sont pas valorisées qu'à hauteur de 15 %, ce qui laisse une grande marge de progression [CEMAC, 2003]. La construction du pont sur le Ntem par l'Union européenne et d'un tronçon de l'axe routier RCA-Cameroun sont de nature à relancer et renforcer les échanges et tirer la production vers plus de productivité. Enfin, et dans l'optique de l'intégration régionale, les potentiels agricole, forestier et halieutique constituent des biens publics communs de la région depuis la création de la CEMAC. Toutefois, l'absence d'une capacité suffisante de pilotage de l'économie et de gestion des projets ayant conduit à l'échec de nombreux programmes visant à accroître la production agricole et améliorer la distribution des produits alimentaires, elle a également été l'une des causes des politiques agricoles erronées qui ont favorisé les cultures de rente et les consommateurs urbains au détriment des agricultures et des économies rurales.

Enfin, une meilleure intégration régionale des marchés des produits agricoles présente des potentialités énormes en termes de gain que ces pays n'arrivent pas à capitaliser pour compenser les déficits alimentaires de certains pays. Cette intégration sera d'autant plus facilitée que la libéralisation du commerce des produits vivriers, l'amélioration de la compétitivité des produits locaux depuis la dévaluation du franc CFA pour les pays de la CEMAC, les accords commerciaux sur les produits du cru et les avancées de la CEMAC en matière d'intégration économique offrent de nouvelles perspectives pour l'émergence de véritables marchés régionaux de produits vivriers et d'intrants agricoles. L'émergence de tels marchés, basés sur l'avantage comparatif, et exploitant les économies d'échelle potentielles, auraient des effets bénéfiques, non seulement sur les revenus et l'emploi, mais aussi et surtout sur la sécurité alimentaire.

Les contraintes que doivent lever les groupements régionaux

La réussite de la politique agricole commune adoptée par les organisations régionales africaines nécessite que plusieurs

contraintes soient levées aussi bien dans la participation institutionnelle que les tarifs douaniers, les échanges intra-régionaux et les négociations multilatérales en cours.

Manque de fiabilité des statistiques et carence des structures étatiques

Pour atteindre ces défis, la CEMAC fait face à de nombreuses contraintes. Une de ces contraintes parmi les plus importantes est le manque de fiabilité des statistiques agricoles qui empêchent de cerner de manière quantitative les problèmes de sécurité alimentaire et d'évaluer les différents programmes et projets d'intérêt régional. La seconde contrainte porte sur la carence en matière de structures spécialisées au sein des différents départements en charge du secteur agricole qui s'occupent des problèmes d'intégration régionale. Par ailleurs, ces départements ne participent pas de manière effective à la prise de décision régionale comme lors de l'adoption du TEC dont les implications sur la production et la commercialisation des produits agricoles sont pourtant évidentes.

Difficultés de réaliser l'intégration régionale des marchés

Les organisations d'intégration régionale souffrent d'une série de déficiences qui retardent l'intégration africaine et qui atténuent les efforts menés en vue de mettre en place les politiques communes y compris les politiques agricoles communes. Le bilan de l'intégration régionale qui a débuté depuis les indépendances des années 60 est plutôt négatif si l'on juge par le niveau atteint par les échanges intra-régionaux en Afrique de l'Ouest et du Centre et les difficultés d'instaurer un véritable libre-échange dans les espaces communautaires.

Dans la CEDEAO, les échanges intra-régionaux demeurés stables entre 1999 et 2003 enregistrent un déclin en 2004. Par ailleurs, si l'on rapporte ces échanges sur le total des importations, on constate une baisse relative. En effet, ils représentaient plus de 11 % en 1999. Ils ne sont que 5 % en 2004. Cette baisse traduit l'échec des politiques commerciales visant à favoriser les échanges de biens au sein des pays de l'Afrique de l'Ouest. Sur le plan alimentaire, la situation apparaît encore plus alarmante. La part des échanges intra-communautaires dans le total des importations ne cesse de diminuer (Gallezot, 2006).

Or les échanges alimentaires au sein des groupements régionaux sont le principal moyen de réduire la dépendance

alimentaire et de conquérir la souveraineté alimentaire des pays africains. Dans la CEDEAO, le total des produits vivriers dans les importations intra-régionaux ne cesse de diminuer. De 11 % en 1999, il représente 6,5 % actuellement. Naturellement, ces données statistiques doivent être prises avec prudence du fait de l'existence d'importants courants transfrontaliers entre les pays de la CEDEAO qui revêtent en général un caractère informel. En plus, certaines exportations réalisées par les pays de l'Afrique de l'Ouest sont en fait des réexportations, ce qui pourrait encore affecter à la baisse les échanges intra-zones.

Dans la CEMAC, la situation n'est guère meilleure. Les échanges agricoles représentent seulement 28 % de l'ensemble des échanges intra-zone en 2003. Pour avoir une échelle de comparaison, ces mêmes échanges représentent plus de 75 % du commerce au sein de l'Union européenne. Les échanges sont marqués par de fortes disparités. Le Cameroun concentre à lui seul 70 % du commerce intra-régional. Les produits alimentaires échangés sont peu diversifiés sur le plan de leur composition et de leur destination. Ils se présentent comme suit :

- l'huile de palme camerounaise est exportée vers le seul Gabon ;
- le sucre raffiné du Congo n'a que le Cameroun comme destination régionale ;
- les exportations de tabac du Gabon sont orientées vers le Tchad ;
- les exportations de bière du Cameroun sont destinées avant tout à la Guinée équatoriale ;
- le seul type de produits ayant plusieurs destinations est constitué de préparations alimentaires. En effet, les exportations camerounaises de ces produits s'orientent vers le Gabon pour 40 %, vers le Congo pour 28 %, la Guinée équatoriale (14 %), la RCA (10 %) et le Tchad (8 %).

La faiblesse du commerce des biens alimentaires au sein des organisations d'intégration régionale peut s'expliquer par plusieurs causes : la première se rattache aux contraintes dans la libre circulation des biens et des personnes. Selon une estimation faite par le FMI, il semble que seulement un quart du commerce intra-régional de l'UEMOA se réalise en franchise de droits de douane en dépit de la suppression des tarifs douaniers au sein des groupements africains.

Le tarif extérieur commun (TEC)

C'est une des contraintes majeures qui peut compromettre la réalisation de la politique agricole commune mise en place par les organisations régionales. Ce tarif a été inspiré par les

conceptions libérales visant à ouvrir grandement les marchés africains aux produits provenant de pays industrialisés et à réduire les taux de protection des productions locales.

La CEDEAO souhaiterait dans le cadre de l'ECOWAP adopter le tarif extérieur commun de l'UEMOA. Or, ce TEC est bien trop libéral pour offrir une quelconque protection aux productions agricoles de la CEDEAO. Deux exemples peuvent être évoqués : alors que le Nigeria taxe le riz à l'importation à 100 %, le taux du TEC de l'UEMOA ne se situe qu'à 10 %, soit 10 fois moindre. Alors que le Kenya taxe le lait en poudre à 60 %, poussant ainsi les Kenyans à consommer le lait produit localement, le TEC de l'UEMOA sur ce même produit est 12 fois moins élevé, soit 5 %. Un tel niveau si faible de taxation ne peut qu'encourager les importations de produits alimentaires.

C'est la même situation dans les pays de la CEMAC où les produits dits de première nécessité comme le riz sont taxés à 5 %, favorisant ainsi les importations massives de produits alimentaires au détriment des productions locales de la sous-région. Ces tarifs ont été mis en place dans le cadre de la réforme fiscal-douanière initiée par la Banque mondiale et appliquée en 1994. Face à des producteurs locaux mal organisés, et faibles du point de vue de leur influence sur les économies nationales, cette réforme n'a pas connu une forte résistance de la part des agriculteurs et a été facilement appliquée.

Les accords de partenariat économique (APE)

Ces accords qui visent à mettre en place le libre-échange réciproque entre les pays africains et l'Union européenne vont représenter dans un proche futur une importante contrainte pour les économies de ces pays et notamment pour le secteur agricole. Un premier effet des APE est l'accroissement des importations alimentaires des pays africains et donc une accentuation de leur dépendance face à l'Union européenne. Concernant la CEDEAO par exemple, une étude récente [Karingi *et al.*, CEA, 2005] montre que l'UE pourrait réaliser un gain évalué à 1,87 milliard de \$ US et que les principaux bénéficiaires seraient la France (26 % des exportations supplémentaires pour une valeur proche de 500 millions de \$) suivie du Royaume-Uni (près de 17 % d'exportations totales), l'Allemagne (15,5 %), l'Italie (11,4 %), la Belgique (9,7 %).

Du côté des pays africains, deux pays constitueront les principaux clients car ils vont absorber 62 % des importations supplémentaires provenant de l'Union européenne. Il s'agit de

Nigeria et du Ghana. Les importations de la Côte d'Ivoire et du Sénégal connaîtraient un accroissement respectif de 11 % et 9 %.

Les APE vont aussi conduire à un détournement de trafic au détriment des échanges intra-régionaux de la CEDEAO comme le montre le tableau suivant. Les simulations faites sur la CEMAC indiquent les mêmes tendances [Karingi *et al.*, 2004].

Tableau 5 : Variation des échanges intra-régionaux des pays de la CEDEAO

Membres de la CEDEAO	Variation des échanges intra-régionaux
Nigeria	-4,70%
Ghana	-17,06%
Côte d'Ivoire	-4,44%
Sénégal	0,00%
Bénin	-2,76%
Burkina Faso	-2,05%
Togo	0,00%
Mauritanie	-5,40%
Mali	0,00%
Niger	0,00%
Guinée Bissau	0,00%
Total	-6,73%

Source : CEA, 2005

Ce détournement de trafic des échanges intra-régionaux représenterait un montant estimé à 35 millions de \$ dont 23 millions pour le seul Ghana, soit 65 % (CEA, 2005).

S'agissant des produits alimentaires faisant l'objet des échanges intra-communautaires, les biens comme le lait, les produits de minoterie, les boissons, les préparations de légumes, les viandes et abats comestibles vont connaître une chute de leurs échanges de plus de 15 %.

Tableau 6 : Variation des échanges intra-régionaux de certains produits alimentaires

Chapitre du SH	Désignation (SH-2)	Variation
HS.11	Produits de la minoterie, malt, amidons et féculés, gluten de froment	-15,47%
HS.04	Lait et produits de la laiterie ; œufs d'oiseaux, miel naturel, produits comestibles d'origine animale	-22,07%
HS.22	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	-14,10%
HS.20	Préparations de légumes, de fruits et d'autres parties de plantes	-21,14%
HS.02	Viandes et abats comestibles	-22,13%

Source : CEA, 2005

La question des complémentarités productives dans les espaces régionaux et la souveraineté alimentaire

L'analyse des potentialités en Afrique montre bien que certains pays disposent d'excédents de produits qui pourraient servir à approvisionner ceux qui souffrent de déficit. Le commerce intra-africain aurait à y gagner et les gains à réaliser dans une telle hypothèse étaient estimés à 5 milliards de \$ US [Banque Mondiale, 1989].

En appliquant le calcul fondé sur l'indice de complémentarité, on peut constater que les produits alimentaires comme *la viande, le riz paddy, le cacao, le sucre* possèdent un certain niveau de complémentarité qui permet de conclure qu'ils seraient en mesure d'alimenter un courant d'échanges intra-régionaux non négligeable au sein de la CEMAC [Boungou Bazika, 2005]. Mais, cela n'est possible que si certaines conditions sont remplies dans les espaces régionaux pour valoriser ces complémentarités potentielles (voies de communication, circulation de l'information sur les opportunités du marché sous-régional, protection minimum contre les importations massives, etc.).

Tableau n° 7 : Excédents des produits africains susceptibles d'être exportés au sein des groupements régionaux

Pays	Nature des excédents exportables
Ethiopie, Mali, Niger, Somalie, Soudan	Viande
Côte d'Ivoire, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Sénégal, Somalie	Poisson
Burundi, Cameroun, Kenya, Zimbabwe	Céréales
Côte d'Ivoire, Libéria, Nigeria	Caoutchouc
Kenya, Malawi, Mozambique, Tanzanie	Thé
Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria	Cacao
Maurice, Swaziland, Zimbabwe	Sucre
Congo Démocratique, Mozambique	Hydroélectricité
Angola, Nigeria, Congo, Gabon	Pétrole

Source : auteur, sur la base des données de la Banque Mondiale (1989)

Conclusion

La souveraineté alimentaire est un objectif qui doit s'inscrire dans l'objectif global de la souveraineté économique. Or les pays africains n'ont pas encore obtenu la souveraineté économique du fait de la forte dépendance de leurs économies au capital étranger et leur intégration à l'économie mondiale depuis l'époque coloniale. Ainsi, ces pays sont encore de vastes marchés pour les produits étrangers et leurs productions agricoles de faible rendement sont confrontées à des contraintes d'offre face à la croissance démographique et l'urbanisation.

Les mécanismes d'intégration régionale sont souvent impulsés de l'extérieur et tendent à vouloir imiter les règles instituées par l'Union européenne alors que les réalités des pays africains sont différentes. C'est le cas de la CEMAC et de FUEMOA. La volonté politique des États tend davantage à défendre les intérêts nationaux au détriment des intérêts communautaires. Dans ces conditions, les Secrétariats exécutifs ont peu de pouvoirs pour imposer le respect des dispositions

communautaires, comme celles visant à libéraliser les marchés régionaux et favoriser les échanges intra-communautaires.

La libéralisation commerciale engendrée par les programmes d'ajustement structurel à partir des années 80 par le FMI et la Banque Mondiale ont grandement ouvert les marchés nationaux et régionaux des pays africains aux importations. Le programme de réforme fiscale-douanière de la CEMAC appliqué en 1994 a imposé un TEC maximum de 30 %. Or sans protéger les producteurs agricoles locaux par des tarifs douaniers élevés, la souveraineté alimentaire sera impossible à atteindre.

Les obstacles aux échanges intra-régionaux se rattachant à la circulation des biens et des personnes demeurent encore importants : insuffisance des voies de communication et des réseaux de transport, insécurité, visa administratif, etc.

Enfin, le lobby puissant des commerçants importateurs dans les pays africains face à la faiblesse des producteurs agricoles ne favorise pas la réalisation de la souveraineté alimentaire. Le groupe des commerçants dispose de puissants relais dans l'appareil étatique et politique, dans l'administration des douanes et des impôts et peut écouler leurs biens à des prix compétitifs en minimisant les frais de douane. Ils constituent dans certaines filières des monopoles qui importent des biens alimentaires subventionnés d'Europe ou d'Amérique (ou d'Asie) et contournent dans certains cas la réglementation en vigueur. Exemple le sucre au Congo. La Saris produit du sucre et a réussi à imposer le monopole de la commercialisation sur le territoire national. Mais, d'importantes quantités de sucre provenant de Kinshasa entre frauduleusement à Brazzaville et cette compagnie est impuissante à empêcher cela à cause du lobby des commerçants qui a fait de ce commerce illicite une source importante de profits.

En perspective, la souveraineté alimentaire passe par la capacité des producteurs agricoles africains à se structurer à l'échelle nationale et régionale. Elle dépendra aussi des mutations du secteur agricole car de plus en plus on assiste à l'émergence d'une nouvelle classe de producteurs constituée par l'élite urbaine qui investit massivement des capitaux dans la production et la modernisation de l'agriculture. Elle a réussi au Congo par exemple à imposer à l'État la défiscalisation des intrants agricoles (tracteurs, engrais, semences). Cette nouvelle classe de producteurs agricoles capitalistes, si elle se renforce, pourrait être le fer de lance de la revendication de la souveraineté alimentaire dans les espaces nationaux et régionaux en Afrique.

Bibliographie

- Banque mondiale (1989), *L'Afrique subsaharienne, de la crise à la croissance durable*, Washington.
- Bounkou Bazika J. C. (2005), « La complémentarité, le commerce et l'intégration africaine », communication à la 6^e conférence annuelle de GDN, Dakar. Douya, Hermelin B. et Rubier F. (2006), « Impact sur l'agriculture de la CEMAC d'un Accord de Partenariat Économique », rapport, GRET.
- Gallezot (2006), « La problématique de la souveraineté alimentaire dans les pays de la CEDEAO », communication au forum sur la souveraineté alimentaire, novembre, Niamey.
- Karingi S., Oulmane N., Sadni-Jallab M., Lang R. et Ferez R., (2004), « Évaluation de l'impact de l'Accord de partenariat économique entre les pays de la CEMAC et l'Union européenne », décembre, CAPC, CEA, Addis-Abeba.
- Karingi S., Oulmane N., Sadni-Jallab M., Lang R. et Ferez R., (2005), « Évaluation de l'impact de l'Accord de partenariat économique entre les pays de la CEDEAO et l'Union européenne », décembre, CAPC, CEA, Addis-Abeba.